

Le 2 août 2019,

Bonjour,

Je vous adresse ce courrier pour vous signaler les nuisances régulières à Deûlémont causées par l'usine de frites CLAREBOUT située à Warneton (Belgique).

J'habite le long de la Lys et de la fenêtre de ma salle de bains je vois le congélateur géant de cette usine.

Je n'aimerais pas en voir un second, qui pour le coup anéantirait complètement l'attrait de mes promenades hebdomadaires sur les berges de la Lys.

Outre cette nuisance de défiguration du paysage, on a régulièrement des odeurs de frites ou de graisse. Inutile de vous dire que c'est particulièrement désagréable.

Il arrive aussi parfois d'avoir des rejets d'huile, comme le phénomène récent diffusé à TF1 au journal de 13h.

J'ai moi-même subi ces rejets d'huile, lorsqu'un jour j'ai dû relaver tout le linge que j'avais mis à sécher dans le jardin et qui était souillé de taches jaunes.

Tous ces désagréments remettent en cause le plaisir de vivre à la campagne, alors que j'habite à Deûlémont depuis 20 ans, et que je m'y suis toujours plu.

La construction d'un deuxième congélateur, allié à l'installation d'une plateforme portuaire creuseront la tombe de Deûlémont et de ses habitants.

Il est inadmissible de permettre des constructions de ce genre, bruyantes, dégradantes, polluantes, à proximité d'un village.

D'autant que la construction de ces bâtiments serait réalisée sur des parcelles de terres humides, faites pour protéger le village d'éventuelles inondations, et pour préserver une écologie déjà fragilisée par le premier congélateur (rejet de liquides graisseux non identifiés dans la Lys).

Je vous prie de prendre ce courrier en considération et d'œuvrer au retrait de ce projet de constructions de congélateur et de plate-forme portuaire.

Il est en de la vie d'un village entier, de la préservation d'un environnement déjà malade et qu'il faut protéger. Pour notre avenir, pour l'avenir de nos enfants.

Comptant sur votre bon sens et votre humanité, j'espère voir ce projet tomber dans les oubliettes.

Cordialement,

Aude MARMUSE-BEYLEMANS